

Pour permettre aux équipes pédagogiques de renseigner la grille des dispositifs d'aides.

### **1) Aides aux devoirs et aux leçons**

Elles sont assurées par les assistants pédagogiques du RAR (réseau ambition réussite) ou par des enseignants volontaires.

Dans le premier cas, deux heures hebdomadaires ont été programmées pour chaque élève volontaire (ceux dont les parents ont répondu favorablement au questionnaire de début d'année). Chaque assistant pédagogique accueille de trois à cinq élèves par séance d'une heure, au cours de laquelle l'élève sera aidé pour faire ses devoirs ou apprendre ses leçons ; dans le cas où il n'a pas son matériel, des exercices déterminés par les professeurs référents lui seront donnés. Les séances ont débuté le jeudi 20 septembre. La première période est fixée jusqu'au 25 octobre. La liste des élèves concernés a été communiquée aux professeurs principaux.

Il est néanmoins souhaitable de cocher la colonne correspondante de la grille pour en permettre une bonne lecture et éviter les doublons.

### **2) Aides méthodologiques**

Elles sont assurées par les étudiants du SUQE (solidarité-université-quartier-école). Cela concerne des élèves non perturbateurs et qui ne sont pas en échec en scolaire, mais conscients d'avoir besoin d'aides.

Chaque étudiant prend en charge 3 élèves volontaires au maximum ; son rôle n'est pas d'aider l'élève à faire ses devoirs, mais de lui donner des outils pour qu'il s'organise (les devoirs et leçons en sont néanmoins les supports). Les objectifs de départ et les bases de travail devront être donnés à l'étudiant afin qu'il mène ses séances de manière efficace.

La première période va de la mi-octobre à la mi-février.

### **3) Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)**

Les élèves bénéficiant d'un PPRE seront suivis par groupes de trois par deux professeurs référents à raison d'une heure par semaine. L'effectif des élèves en PPRE ne dépassera pas 18 élèves à chaque période.

Au cours des conseils de classe de 6<sup>ème</sup> de juin 2007, il a été prévu d'assurer d'un suivi PPRE 13 élèves entrant en 5<sup>ème</sup>, auxquels s'ajoutent 5 redoublants de 6<sup>ème</sup>. Ces élèves sont suivis depuis le 20 septembre ; ils participent en plus à une séance d'aide aux devoirs.

Les équipes de 6<sup>ème</sup> doivent déterminer les élèves qui sont susceptibles d'entrer en PPRE à partir des évaluations de Français et Maths et des observations comportementales dans la classe. Le document de synthèse PPRE a été en partie remodelé (une note d'aide est diffusée aux professeurs principaux ; ces derniers restant les interlocuteurs privilégiés des parents). Les élèves retenus suivront un PPRE sur des objectifs prioritaires pendant 6 semaines, à partir de début novembre.

### **4) Accompagnement scolaire par les associations dans le cadre de la Réussite Educative**

Essentiellement à la MJC Boileau Pré-Génie. Pour l'instant, interroger les élèves. Une coordination va se mettre en place.